

COP15 : DES ENGAGEMENTS A CONFIRMER POUR UNE STRATEGIE MONDIALE DE LA BIODIVERSITE AMBITIEUSE

Communiqué – 15 octobre 2021

Après le Congrès mondial de l’UICN à Marseille, les États confirment aujourd’hui leur volonté d’adopter un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour mettre fin au déclin de la nature et renverser la tendance d’ici 2030. Dans la déclaration de Kunming, la première session de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique a donné le ton des ambitions politiques qui devront être confirmées dans les négociations finales qui se tiendront du 25 avril au 8 mai 2022.

Le Comité français de l’UICN salue la dynamique impulsée et appelle à soutenir les 5 propositions suivantes d’ici l’adoption de cette nouvelle stratégie mondiale de la biodiversité.

1/ INSCRIRE L’OBJECTIF 30X30 SUR LES AIRES PROTEGEES ET CONSERVEES

Le Comité français de l’UICN appelle à ce **qu’au moins 30% des zones terrestres et 30 % des zones marines soient protégées d’ici 2030**. Il demande à ce que cet objectif soit inscrit dans la version finale de la stratégie. Il demande également à ce que **l’efficacité de la gestion** des aires protégées soit explicitement incluse dans la stratégie pour qu’elles puissent obtenir des résultats positifs pour la protection des milieux naturels. A ce titre, la Liste verte des aires protégées de l’UICN est un outil permettant d’aider les États à améliorer et évaluer l’efficacité de la gestion des aires protégées.

2/ RESTAURER 30% DE LA SUPERFICIE DES ECOSYSTEMES DEGRADEES EN REPONSE AUX DEFIS DE LA BIODIVERSITE ET DU CLIMAT

Le Comité français de l’UICN appelle à intensifier les efforts pour inverser la dégradation des écosystèmes en **fixant un objectif de 30% de restauration des écosystèmes dégradés** contre les 20% actuellement inscrits dans le projet de stratégie. Cet objectif serait une réponse directe à la **décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes**. En Europe, le Comité français de l’UICN soutient également la proposition de la Commission européenne d’adopter des **objectifs juridiquement contraignants de restauration de la nature dans l’Union Européenne d’ici la fin de l’année**. Cet objectif est particulièrement important en France pour les zones humides, des milieux essentiels pour la biodiversité et pour le climat (stockage du carbone et atténuation des inondations et sécheresses), mais qui ont perdu 50% de leur superficie.

3/ PROTEGER LA BIODIVERSITE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les crises du climat et de la biodiversité étant étroitement liées, le Comité français de l’UICN demande une **plus grande prise en compte de la biodiversité dans l’action climatique**. Il appelle les États à **rehausser leurs engagements** (NDC) au titre de l’Accord de Paris sur le climat lors de **la COP 26 à Glasgow en novembre**. D’une part, il faut réduire rapidement les émissions de CO₂ pour limiter les **impacts des changements climatiques sur la biodiversité** et d’autre part considérer la nature comme une alliée en développant **les Solutions fondées sur la nature**. Ces projets de Solutions fondées sur la Nature doivent être conforme aux critères du **standard mondial de l’UICN**. Le Comité français de l’UICN demande également des avancées dans la lutte contre la déforestation qui présente un double bénéfice pour le climat et la biodiversité, en particulier en agissant sur la déforestation importée en France et en Europe.

4/ S’ENGAGER PLUS FORTEMENT POUR LA PROTECTION DE L’OCEAN

A l’occasion du **One Ocean Summit** qui sera organisé par la France et les Nations Unies début 2022, le Comité français de l’UICN demande de **nouveaux engagements pour la protection de l’océan**. En réponse à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et des 30 recommandations concernant

l'océan adoptées au Congrès mondial de l'UICN, le Comité français appelle les États à s'engager plus fortement pour la **préservation de la biodiversité marine** et notamment par **l'adoption du traité international sur la haute mer** (accord BBNJ). Celui-ci doit permettre la création d'aires marines protégées dans les eaux internationales et de mettre en place les réglementations environnementales nécessaires pour protéger ce bien commun de l'humanité.

5/ ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA STRATEGIE

Le Comité français de l'UICN souligne 3 conditions essentielles pour le succès de la stratégie mondiale :

- **L'évaluation régulière des progrès réalisés par les États** : le Comité français de l'UICN plaide pour la mise en place d'un cadre de suivi solide et complet. Il propose que des **états des lieux** sur les actions mises en œuvre par les Etats soient réalisés **à chaque COP Biodiversité, tous les 2 ans**, pour vérifier que l'atteinte des objectifs est en bonne voie.
- **La mobilisation des ressources financières pour la biodiversité** doit se poursuivre après les annonces faites à Kunming : aujourd'hui seulement 80 milliards de dollars de dépenses publiques et privées sont mobilisées par an pour la biodiversité face au 700 milliards nécessaires. Le Comité français soutient la réforme **des subventions publiques dommageables à la biodiversité et leur réorientation pour la protection de la nature**.
- La **mobilisation de tous les acteurs** et en particulier les ONG, les collectivités locales, les peuples autochtones et communautés locales, les entreprises, le secteur de la finance, les jeunes, et les femmes.

Pour répondre à la Vision proposée par la Convention sur la Diversité Biologique d'ici 2050 de « vivre en harmonie avec la nature », le Comité français de l'UICN appelle enfin à **un renouvellement de nos relations à la nature**. Il est pour cela nécessaire de **redéfinir nos valeurs communes** et de s'engager sur des **modifications plus profondes** pour habiter autrement la Terre et s'engager vers un mieux-vivre ensemble avec toutes les autres espèces.

À propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) www.uicn.fr
Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leur action sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu à Marseille en septembre 2021, avant la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique..

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

Emilie Dupouy
Chargée de communication
06 37 78 90 14 / emilie.dupouy@uicn.fr